



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU MARDI 27 FÉVRIER 2024

Extrait du registre des délibérations

Date de convocation :
21/02/2024

Nombre de délégués en exercice	285
Nombre de membres présents	143

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-sept février à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes « Josiane Mascarin » au Temple sur Lot sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

n° 24_005_C

**Objet de la
délibération :**
**Modification des
valeurs de base de la
Redevance de Mise à
Disposition du
Patrimoine (RMDP) de
la REGIE**

Étaient présents :

Présidente : Madame Geneviève LE LANNIC.

Vice-présidents territoriaux :

Mesdames, Messieurs :

- Françoise LABORDE, 1^{ère} Vice-Présidente (La Sauvetat sur Lède)
- Jean-Pierre VICINI, 2^{ème} Vice-Président (Thouars sur Garonne)
- Jean-Pierre MOULY, 5^{ème} Vice-Président (Fumel) (2 voix – Fumel et SI La Lémance)
- Pierre IMBERT, 7^{ème} Vice-Président (Caumont sur Garonne)
- Christine SATTA, 8^{ème} Vice-Présidente (La Croix Blanche)

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et Messieurs : Chantal TEYSSIER (Agnac), Christophe MÊLON et Christian GIRARDI (Aiguillon), Didier CARRÈGUES (Allemans du Dropt), Bernadette NICOMÈDE SNOECK (Allez et Cazeneuve), Lionel LABARTHE (Andiran), Pierre ALLEMAND (Anthé), Françoise MARBOTTE (Armillac), Franck BERNARD (Auradou), Jannick ORJUBIN (Auriac sur Dropt), Denis GUILLOU (Baleyssagues), Bernard ESCOLL (Beaupuy), Pascal MOURGUES (Bias), Jean-Luc AGNIC (Birac sur Trec), Jacques DUBICKI (2 voix – Blanquefort sur Briolance et SI La Lémance), José RAMOS LOPEZ (Bourgougnague), Jean-Claude VALADIER (Bournel), Jean-Pierre ALBERGUCCI (Bourran), François THOLLON-POMMEROL (Boussès), Martin LAVOYER (Brugnac), Nicole GÉRION (Cahuzac), Serge LAGOURGUE (Calignac), Patrick YAOUANC (Calonges), Bernard GIROU (Cancon),

Véronique PITTON (Casseneuil), Line LALAUrie (Castelmoron sur Lot), Philippe HUVELLE (Castelnaud de Gratecambe), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Béatrice GABRIELLE (Dévillac), Julien ERNOUT (Doudrac), Michel DOUSSINE (Douzains), Léo SUAREZ (Durance), Alain DELANNE (Duras), Jean-Jacques CAPDEVILLA (Escassefort), Patrick DAUBISSE (Esclottes), Emmanuel MORIZET (Fauguerolles), Marie-Chantal TRINQUE (Fauillet), Brigitte CERVERA (Fieux), Jean-Louis LE MANACH (Frespech), Jean-Louis MARCHI (Gontaud de Nogaret), Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), Nadine ZANARDO (Grateloup Saint Gayrand), Pascal ANDRIEUX (Hautesvignes), Jean-Paul DESTIEU (Lacaussade), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Adrien BEAUDOIN (Lagarrigue), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Jacques ECHEVERRIA (Lannes), Bernard BITTNER (Laparade), Jean-François GUILLOT (Laperche), Léopold TALOU (Laroque Timbaut), Jean-Pierre VIGUIER (Laugnac), Jean MARBOUTIN (Lavergne), Jacques TOURNADE (Le Laussou), Bruno LAZZARINI (Le Lédats), Michel MAURIES (Le Temple sur Lot), Christian PAGNOT (Lévignac de Guyenne), Alain LARQUEY (Longueville), Sébastien CHAUDAGNE (Lusignan Petit), Philippe AMBROISE (Massoulès), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), Jean-Noël VACQUÉ et Luc SAUVE (Miramont de Guyenne), Claudie CADDoux (Monbahus), Christian VIDAL (Monclar d'Agenais), Denis DELFOUR (Moncrabeau), Henri CORBEL (Monflanquin), André MESSINES (Monheurt), William BALDI (Montesquieu), Jean-Pierre DERC (Montpouillan), Pascal DANDY (Monviel), Jean-Claude BLOUET (Moustier), Hugues DAVID et Thierry BOZZELLI (Nérac), Henry MATTANA (Pailloles), Serge CADIOT (Pardaillan), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Jean-Marc SCHMITZ et Gérard MULLER (Penne d'Agenais), Jean-Jacques TRICHEREAU (Peyrière), Jean-Pierre SAGNETTE (Pinel Hauterive), Joël CHRÉTIEN (Poudenas), Aldo RUGGERI (Prayssas), Jean-Michel LAFFARGUE (Puch d'Agenais), Christiane LAFAYE-LAMBERT et Cécile DURGUEIL (Pujols), Thierry TRIAYRE (Rayet), Daniel TEULLET (Razimet), Alain VERGNIAUD (Rives), Jean-Michel MESSI (Saint Aubin), Nadine LE JEUNE (Saint Barthélémy d'Agenais), Janine CHAPPERT (Saint Colomb de Lauzun), Jean-Jacques FOULOU (Saint Jean de Duras), Jean-Michel HUET (Saint Léon), Marie-Christine BICHE (Saint Maurice de Lestapel), Marie-José BONADONA (Saint Pardoux Isaac), Pierre JEANNEAU (Saint Pastour), Michel SABATHIER (Saint Pé Saint Simon), Michel JAY (Saint Pierre sur Dropt), Jean-Louis BONETTI (Saint Quentin du Dropt), Martine MASSOU (Saint Salvy), Marie-Thérèse MÉROT (Saint Sardos), Yann BIHOUEE et Daniel LESTIEU (Saint Sylvestre sur Lot), Didier RESSIOT et Antoine MILANESE (Sainte Bazeille), Philippe SALAND (Sainte Livrade sur Lot), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Bruno BENETTON (Salles), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Jean-Pierre CALMEL (Sauveterre la Lémance), Christiane LARTIGUE (Ségalas), Daniel RENTIENIER (Sembas), Guillaume GUÉRIN (Sérignac Péboudou), Jean Alain BOUTELIER (Seyches), Patrick TONIN (Sos), Bernard PATISSOU (Soumensac), Yves DURRAMPS (Taillebourg), Charles GUFFROY (Tombebœuf), Alain ROLAND (Tourliac), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Marie-Thérèse POUCHOU (Trémons), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Michel CRÉHEN (Valeilles), Philippe BOURGOIN (Varès), Francis PINASSEAU (Verteuil d'Agenais), Daniel FRICARD (Vianne), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran), Michel

LAVILLE, Gérard RÉGNIER et Jean-Éric ROSIER (Villeneuve sur Lot), Gilles QUÉLENNEC (Villereal), Alain DALLA MARIA (Villemont), Christophe COURRÈGELONGUE (Virazeil).

Étaient également présents (sans pouvoir de vote) :

Mesdames et Messieurs : Gaston BOSCH (Adjoint au Maire de Cassignas), Jean-Claude VIGNAU (Délégué suppléant de Castelmoron sur Lot), Michel DREANO (Délégué suppléant de Gontaud de Nogaret) et Mauricette GÉRON (Déléguée suppléant de Saint Léon).

Étaient absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs : Nadège BISSIÈRES (Agné), Jean-Marie PONS (Allons), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Jeanne CHEVALIER (Anzex), Valérie TONIN (Barbaste), Marielle BREUIL (Bazens), Brigitte PAYERAS (Beaugas), Yves SABOURIN (Beauziac), Damien LELAURAIN (Bias), Bruno SAPHY (Boudy de Beauregard), Jean-Marie QUEYREL (Bourlens), Alain LORENZELLI (Bruch), Jean-Louis MOLINIÉ (Buzet sur Baïse), Jean-Claude RAPHALEN (Cambes), Christian GILLET (Casseneuil), Alain BAYSSIE (Cassignas), Pascal DOUCET et Julie CASTILLO (Casteljaloux), Didier RIVIÈRE (Castella), Jacques MORISE (Castelnau sur Gupie), Pierre SICAUD (Castillonès), Marie-Françoise CARLES (Caubeyres), Éric DELMOTTE (Caubon Saint Sauveur), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Gérard DELCOUSTAL et Jean-Jacques LEUGE (Clairac), Jean-Pierre CAUSERO (Clermont Dessous), Christian LAPORTE (Condezaygues), Rémi MOREAU (Coulx), Nicolas JANAILLAC (Cours), Didier CAYSSILLE (Cuzorn), Stéphane ROSSATO (Damazan), Gilbert GUÉRIN (Dausse), Gilles GROSJEAN (Dolmayrac), Serge LARROCHE (Espiens), Martial DESCHAMPS (Fargues sur Ourbise), Sophie MARTIN (Ferrensac), Nicolas RAVEL (Feugarolles), Jean-Luc DELRIEU (Fongrave sur Lot), William MIALLET (Fourques sur Garonne), Paulette LABORDE (Francescas), Mireille PROVENT (Fréguimont), Maxime ALBASI (Fumel), Georges LEBON (Galapian), Bruno GUEDES PIRES (Gavaudun), Éric JEAN (Grézet Cavagnan), Guy VICTOR (Hautefage la Tour), Chrystel COLMAGRO (Houeillès), Daniel LATASTE (La Réunion), Jean-Robert GAROSTE (La Sauvetat du Dropt), Nicole BERNADET (Labastide Castel Amouroux), Marc BIREAU (Labretonie), Gérard COURATIN (Lacapelle Biron), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Françoise NOVAK (Lachapelle), Jacques VERDELET (Lagruère), David DUSSEVAL (Lagupie), Pascal BOUTAN (Lamontjoie), Serge PERES (Lasserre), Habib HANANA (Lauzun), Christelle PRUVOST et Sébastien CRUSSIÈRE (Lavardac), Pierre RÉAU (Le Fréchou), Benoît NUNES (Le Mas d'Agenais), Marie-France VILLES (Le Nomdieu), Jean-Louis LALAUDE (Le Saumont), Bernard GARIN (Leyritz Moncassin), Alain BUGGIN (Loubès Bernac), Isabelle LABONNE (Lougratte), Arnaud PILON (Madaillan), Alain PASCAL et Muriel FIGUEIRA (Marmande), Reyne VEYSSIÈRE (Masquières), Bernard BARRIÈRES (Massels), François BOUYOU (Mazières Naresse), Pierre DUCOMET (Mézin), Éric MARCUZZO (Monbalen), Francis MALISANI (Moncaut), Patrick FERRÉ (Monflanquin), Michel PAGES (Monségur), Michèle LAFOZ (Monsempron Libos), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), Pascal PAVARD (Montagnac sur Lède), Jean-Michel BOSCH (Montastruc), Stéphane

MARTIN (Montauriol), Laurent AUROUX (Montaut), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), Henri DE COLOMBEL (Montgaillard), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Joël COURBIER (Montignac Toupinerie), Patrick CARRÈGUES (Montpezat d'Agenais), Yoann KEMPEN (Moulinet), Maurice PIERRE (Nicole), Marcel CALMETTE (Paulhiac), Michel DARROUMAN (Pindères), Jean-Pierre SUAREZ (Pompiey), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Thierry BROUILLARD (Port Sainte Marie), Pierre CAMANI (Puymiclan), Christian PENOT (Puysserampion), Alain LALANNE (Réaup Lisse), Jean-Pierre VILLENEUVE (Roquecor), Éric TRELLU (Roumagne), Bernard REGNARD (Saint Amans du Pech), Christine DELMAS (Saint Antoine de Ficalba), Jean-Pierre CADRET (Saint Astier), Michel COUZIGOU (Saint Avit), Benjamin BONIFAY (Saint Beauzeil), Bruno RIGAUT (Saint Étienne de Fougères), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villeréal), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born), Marie COSTES (Saint Front sur Lémance), Christelle BAISIR (Saint Georges), Denis MORVAN (Saint Géraud), Jocelyne TRÉVISAN (Saint Laurent), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Jean-Luc MINBIELLE (Saint Martin Curton), Pierre ZARA (Saint Martin de Villeréal), Michel LAFARGUE (Saint Martin Petit), Jean-Michel POIGNANT (Saint Pardoux du Breuil), Grégory CAMARA GONZALEZ (Saint Pierre de Buzet), Sylvie RECOUSSINE (Saint Robert), Mathieu DELIGNAC (Saint Sernin), Bruno BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Daniel CHATAING (Sainte Colombe de Duras), Xavier JOURD'HUI (Sainte Colombe de Villeneuve), Christine MERLIN CHABOT (Sainte Gemme Martailac), Michel DAYNES (Sainte Livrade sur Lot), Patrice JACQUIN (Sainte Maure de Peyriac), Laurent MERSIÉ (Savignac de Duras), Joël BRAZZOROTTO (Savignac sur Leyze), Alain BROUILLET (Sénestis), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Mathieu PELERIN (Tonneins), Didier BALSAC (Tournon d'Agenais), Alexandre MARCOMINI (Villebramar), Pascal CHAUGIER (Villeneuve de Duras), Guillaume LEPERS (Villeneuve sur Lot), Brigitte RIBERA (Xaintrilles), Didier CAYSSILLE et Didier VAYSSIÈRE (SI La Lémance).

Secrétaire de Séance : Françoise RIVETTA

DÉLIBÉRATION du COMITÉ SYNDICAL n° 24_005_C

Objet : Modification des valeurs de base de la Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine (RMDP) des budgets annexes des régies eau potable et assainissement collectif reversée sur les budgets annexes eau et assainissement mutualisés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3 ;

VU l'Arrêté inter préfectoral n°47-2022-12-27-00001 en date du 27 décembre 2022 et ses statuts applicables au 01^{er} janvier 2023 ;

VU le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) retraçant les informations nécessaires au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ;

VU la délibération n°20_056_C relative à « l'instauration d'une Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine (RMDP) pour les services eau potable et assainissement collectif prélevée sur les budgets annexes des régies eau potable et assainissement collectif » en date du 17 septembre 2020 ;

Suite à l'évolution et à l'alignement des tarifs de la Régie, il est nécessaire de délibérer pour modifier la délibération n°20_056_C relative à « l'instauration d'une Redevance de Mise à disposition du Patrimoine (RMDP) pour les services eau potable et assainissement collectif prélevée sur les budgets annexes des régies eau potable et assainissement collectif » en date du 17 septembre 2020 ; notamment la valeur de base de la RMDP pour l'eau potable et l'assainissement.

Pour rappel, la RMDP fait l'objet d'une actualisation annuelle, en application de la formule d'indexation suivante :

$$\mathbf{RMDP_n = RMDP_0 \times C}$$

Où :

- **RMDP_n** est la redevance qui s'applique au titre de l'année N
- **RMDP₀** est la valeur de base de la RMDP
- **C** est un coefficient calculé de la manière suivante :

$$C = \left\{ 0.50 * \left(\frac{PF_n}{PF_0} \right) + 0.5 * \left(\frac{VOL_n}{VOL_0} \right) \right\}$$

Où :

- **PF₀** est le nombre de parts fixes annuelles pris en compte pour l'année 2020
- **PF_n** est le nombre de parts fixes annuelles comptabilisé au 31 décembre de l'année n-1
- **VOL₀** est le volume facturé aux abonnés, en m³, pris en compte pour l'année 2020
- **VOL_n** est le volume facturé aux abonnés, en m³, au cours de l'année n-1, calculé sur 365 jours

Il est proposé au Comité de valider les nouvelles valeurs de base de la RMDP₀.

Les valeurs présentées sont les suivantes :

• **EAU POTABLE :**

La RMDP₀ - AEP, valeur de base 2024 = **1 716 049 € H.T.**

• **ASSAINISSEMENT COLLECTIF :**

La RMDP₀ - AC, valeur de base 2024 = **1 554 800 € H.T.**

Ainsi, les RMDP de l'eau potable et de l'assainissement, pour l'année 2024, sont les suivantes :

- RMDP AEP = **1 954 794 € H.T.**
- RMDP AC = **1 308 701 € H.T.**

La présente délibération ne concerne pas les valeurs RMDP prévues dans les contrats de délégation de service public.

**Après en avoir délibéré,
le Comité Syndical,**

à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les nouvelles valeurs de base des RMDP₀ de la régie Eau Potable et de la régie Assainissement Collectif :

- La RMDP₀ - AEP, valeur de base 2024 = **1 716 049 € H.T.**
- La RMDP₀ - AC, valeur de base 2024 = **1 554 800 € H.T.**

INDIQUE que les montants de la RMDP, pour l'année 2024, sont les suivants :

- RMDP AEP = **1 954 794 € H.T.**
- RMDP AC = **1 308 701 € H.T.**

DIT que les crédits et débits correspondants seront inscrits aux Budgets Primitifs 2024 de chacun des budgets concernés ;

DONNE POUVOIR à la Présidente pour signer la présente décision ainsi que toutes pièces s'y rapportant, et d'en assurer leur exécution ;

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre,

La Présidente	Le secrétaire de séance
Geneviève LE LANNIC	Françoise RIVETTA